

PROVINCE DE QUÉBEC

Aux contribuables de la Municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Johanne Simms, directrice générale adjointe de la Municipalité :

À toutes les personnes intéressées par une demande de dérogation mineure présentée par Madame Manon Marceau et Monsieur Pierre Théberge, 15, rue de la Défense, à Saint-Michel-de-Bellechasse, concernant le lot 4 288 304 dans la zone 1-M.

Prenez avis que le Conseil de la Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse a reçu une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble mentionné en titre.

La dérogation mineure vise à agrandir le cabanon déjà existant de 4,27 mètres x 7,33 mètres (31,22 mètres carrés) (14 pieds X 24 pieds). Par un bâtiment de 66,89 mètres carrés, alors que le règlement prévoit une superficie maximale de 37 mètres carrés par bâtiment, donc 29,89 mètres carrés supérieur à ce que le règlement prévoit.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée, sera d'autoriser le projet en question malgré l'application de l'article suivant du règlement de zonage n° 347-2003 :

Article 35, Superficie des bâtiments complémentaires, à l'intérieur du milieu urbain :

La superficie totale occupée par l'ensemble des bâtiments complémentaires ne doit pas être supérieure à :

- *la superficie au sol du bâtiment principal;*
- *10% de la superficie de l'emplacement, sans que chaque bâtiment ne dépasse 37 mètres carrés;*
- *à l'espace résiduel de la cour arrière.*

Renseignements sur la propriété :

La superficie de la résidence est de 114 mètres carrés;

La superficie du terrain est de 3 664,7 mètres carrés;

Espace résiduel de la cour arrière est de 2 000 mètres carrés.

Le Conseil municipal statuera sur cette demande lors de la séance du 1^{er} avril 2019 à 20h, au Centre communautaire, 129, Route 132 Est. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil.

DONNÉ à Saint-Michel-de-Bellechasse le 18^e jour du mois de mars deux mille dix-neuf.



Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Johanne Simms, directrice générale adjointe, résidente à Saint-Michel-de-Bellechasse, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 15h30 et 17h30, le 18^e jour du mois de mars 2019, au Centre communautaire, 129, Route 132 Est et sur le site internet de la Municipalité au www.stmicheldebellechasse.ca. EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18^e jour du mois de mars 2019.



Directrice générale adjointe